

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 05 novembre 2019

Conseillers en exercice :	33
présents :	24
pouvoirs :	7
non participé au vote	0
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 05 novembre 2019 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 30 octobre 2019, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS — M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE
–

ETAIENT EXCUSES

Mme Françoise MANDEAU (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – Mme Michelle LE FLOCH (donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à Mme Marianne GANTIER) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLIOU (donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à Mme Florence PECHEVIS) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE -

M. Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

**ADHÉSION DE LA VILLE DE COGNAC
A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTÉ (FNCS)**

Par délibération en date du 16 mai 2019, la Ville a engagé une réflexion relative à la création d'un centre de santé.

L'ingénierie de ce projet a été confiée à l'UNA Charente Vienne, qui a réalisé pour le compte de la Ville de Cognac, une étude globale sur le projet de création d'un centre de santé, sur une durée de 6 mois.

Cette étude a permis l'établissement d'un dossier de création qui a d'ailleurs fait l'objet d'un débat dans le cadre de l'opération lancée par l'ARS « Soutien à la création et au démarrage de centres de santé médicaux ou polyvalents ».

Le partenariat avec l'UNA est désormais achevé ; il vous est proposé de prolonger l'étude de création d'un centre de santé et de prévention municipal, en mobilisant des ressources internes.

Parallèlement, il est opportun de pouvoir adhérer à la FNCS au titre de « porteur de projet de création de centre de santé », et ce dès l'année 2019, afin de pouvoir accompagner la Ville, la FNCS ayant pour objet de fédérer les centres de santé et leurs gestionnaires et ainsi promouvoir d'accès aux soins pour tous.

Son action s'articule autour de 4 thèmes :

- 1) observation des centres de santé
- 2) gestion et organisation des centre santé
- 3) politique nationale de santé
- 4) rapports et études.

Le montant annuel de la cotisation est de 440 € (année 2019).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE SANTE et tout autre document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS